



COMMUNE D'ANGEOT

PROCÈS VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 5 JUIN 2026 À 19h

Membres en exercice : 11 Présents : 10 Votants : 11

Le quorum est fixé à 6 membres, il est donc atteint.

✓ Étaient présents : Didier BAUWENS - Gilles CORTINOVIS – Annick FELBLINGER - Adrien GEORGE - Thierry LOUVET – David MEUCCI - Stéphane NAEGEL - Céline OPPENDINGER – Josiane SANNA - Cosette TOMACKI.

✓ Absente ayant donné procuration : Mélanie CORTINOVIS à Gilles CORTINOVIS.

Ordre du jour :

1. Désignation du délégué et des suppléants pour les élections sénatoriales
2. Informations et questions diverses

Secrétaire de séance : Josiane SANNA

1 – Désignation du délégué et des suppléants pour les élections sénatoriales

Délibération n° 2026-26

Le maire rappelle qu'en application de l'article R.133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin à savoir : Josiane SANNA et Didier BAUWENS (les deux plus âgés) et Céline OPPENDINGER et Adrien GEORGE (les deux plus jeunes).

Le Maire a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection d'un délégué et de trois suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Résultat du 1^{er} tour de scrutin de l'élection du délégué :

a. Nombre de conseillers présents et représentés	11
b. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
c. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés)	11
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
e. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	1
f. Nombre de suffrages exprimés	10
g. Majorité absolue	6

Mr Thierry LOUVET a été le seul candidat.

Nombre de suffrages obtenus : Thierry LOUVET : 10

À l'issue du 1^{er} tour, le candidat ayant obtenu la majorité absolue des voix, il n'y a pas lieu de procéder à un second tour.

Mr Thierry LOUVET, né le 20/09/1961, a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

Résultat du 1^{er} tour de scrutin de l'élection des 3 suppléants :

a. Nombre de conseillers présents et représentés	11
b. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
c. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés)	11
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
e. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	0
f. Nombre de suffrages exprimés	11
g. Majorité absolue	6

Mr Stéphane NAEGEL, Mr Didier BAUWENS et Mme Annick FELBLINGER ont été candidats.

Nombre de suffrages obtenus :

Mme Annick FELBLINGER : 9

Mr Didier BAUWENS : 9

Mr Stéphane NAEGEL : 8

À l'issue du 1^{er} tour, les candidats ayant obtenu la majorité absolue des voix, il n'y a pas lieu de procéder à un second tour.

Mme Annick FELBLINGER, née le 14/03/1967, a été proclamée élue au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

Mr Didier BAUWENS, né le 01/09/1961, a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

Mr Stéphane NAEGEL, né le 20/08/1972, a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

9 – Divers

La séance est levée à 19h30.

Fait à Angeot, le 12 juin 2026.



Le Maire,
Thierry LOUVET

La secrétaire de séance
Josiane SANNA